



PROTEGEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC LA CLAUSE DE NON-CONCURRENCE !



PROGRAMME

LES CONDITIONS DE VALIDITÉ

- Actualités jurisprudentielles et étude de la convention collective
- La protection des intérêts légitimes de l'entreprise
- Spécificité de l'emploi du salarié
- Limitation de la clause dans le temps et dans l'espace
- Obligation de comporter une contrepartie financière

LA RÉDACTION DU CONTRAT

- Contrepartie financière
- Clause pénale

MISE EN ŒUVRE OU LEVÉE DE LA CLAUSE

- Rupture du contrat de travail
- Violation



OBJECTIFS

Assurer une formation générale afin de maîtriser la mise en place et l'application de la clause de non-concurrence.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de formation associant théorie et pratique
- Remise d'un support pédagogique écrit reprenant les thèmes abordés dans la demi-journée
- Grille d'évaluation de la formation



Pour en savoir plus sur l'accessibilité à nos formations, [cliquez ici](#)



PUBLIC CONCERNÉ

Aucun prérequis demandé

- Directeur(rice)/Responsable des ressources humaines
- Responsable administratif(ive)
- Assistant(e) de direction / Assistant(e) administratif(ive)
- Responsable / Chef d'équipe
- Chef d'entreprise
- Chargé(e) des relations sociales
- Juriste
- Expert-comptable
- Gestionnaire de paie / RH



TARIF

(frais de petit déjeuner offerts)

Tarif demie-journée : 1.500 euros HT

Tarif journée : 3.000 euros HT

Accéder au [formulaire d'inscription](#)